

## SEANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à 20h30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle des anciens, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, Martine DESBOIS, Raymond VITURAT Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

Absent excusé : Albin COELHO (pouvoir à Raymond VITURAT)

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 4 mars 2024 et l'approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- La famille GRANGER a demandé si le fossé qui longe leur propriété pouvait être bouché afin de faciliter la pose de crépi sur leur mur de clôture, sachant que la commune n'aurait à sa charge que l'acquisition de tuyaux puisqu'elle se chargera elle-même de réaliser les regards nécessaires et d'apporter des matériaux. Coût pour la commune 576 € TTC. Le conseil donne son accord.

- De même, des riverains qui souhaitent poser de l'enrobé sur l'allée privée qui dessert leurs propriétés rue des Sarments, ont demandé à la commune si elle souhaitait en profiter pour refaire le bicouche sur le trottoir de la rue principale. Un accord leur a été donné. Il en coûtera 820 € TTC.

- L'adjudant ROYER a été reçu en mairie pour faire le point sur le projet de vidéoprotection. Raymond VITURAT va rencontrer l'entreprise TSA. Ce projet, qui sera programmé au plus tôt en 2025, peut faire l'objet d'importants financements.

- Monsieur le Maire et les adjoints se sont rendus à la crèche pour faire le point sur les travaux qu'il faudrait réaliser pour se mettre en conformité avec un décret relatif à de nouvelles normes. M. le Maire a pu discuter avec Mme DUGELET de Charlieu Belmont Communauté qui lui a conseillé de ne rien engager maintenant, les choses pouvant évoluer.

- Robert CLEVENOT a rencontré les responsables du basket club de la Vallée du Jarnossin pour définir l'endroit où pourrait être installée l'échelle à ballons. Une solution a été trouvée. Néanmoins, le stockage du matériel dans cette salle devient de plus en plus problématique.

- Le suivi des chemins est terminé.

- Raymond VITURAT explique qu'il a reçu le cabinet d'études GBA de St Etienne pour une visite de l'école. Il en ressort que le projet de géothermie et de ventilation double flux n'est pas forcément adapté. Le cabinet devrait prochainement nous faire une proposition technique répondant au mieux à nos besoins et certainement moins coûteuse.

- Objets connectés : le SIEL va initier un groupement de commandes. Il est décidé d'attendre un peu avant de se lancer dans un achat, pour voir ce qui est proposé par le SIEL. Il serait bien que les objets soient opérationnels pour l'hiver prochain.

### **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE a assisté à l'assemblée générale Ressins Village. L'association présente un déficit sur cette saison, mais sa trésorerie reste positive. Le recrutement d'animateurs devient difficile et la fréquentation a baissé. Il est aussi de plus en plus compliqué pour la directrice de gérer les deux sites de Ressins et St Hilaire-sous-Charlieu. Son départ en retraite devant intervenir d'ici 2 à 3 ans, il va être nécessaire de réfléchir à une organisation différente.

- Le prestataire de repas à la cantine alTERREnative a organisé une réunion avec les structures qu'elle fournit afin de faire un point sur le service. Pour Vougy, on a demandé que soient servies des glaces.

- Emmanuelle DANIERE a assisté à la réunion du PEDT. Le passage de la flamme olympique est au cœur d'un projet réunissant les écoles, les crèches, les garderies, etc...Ainsi, Valérie HEDIN, en charge de la garderie, en concertation avec Amélie, a accepté de réaliser une affiche en relief avec les enfants, affiche qui sera exposée à Charlieu. Merci à Valérie.

## **COMMUNICATION : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- L'opération J'aime Loire Propre a accueilli une cinquantaine de participants qui ont fait un bon retour sur l'apéritif offert par la commune.

- La vente du mobilier de la mairie n'a accueilli que 3 visiteurs. Des meubles ont été vendus pour 680 €.

- Sophie GOUTTENOIRE présente le bilan de la 1<sup>ère</sup> programmation d'évènements culturels sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté. 7 spectacles ont été organisés dont 1 à Vougy par le Sou des Ecoles, qui a accueilli 181 spectateurs. Il en ressort que peu de bénéfices a été tiré de cette organisation, peut-être par défaut de communication suffisante ou par un prix d'entrée jugé trop faible.

Une seconde programmation est en cours, les associations ont été informées. Plusieurs avantages : une subvention de 80 % du coût du spectacle, mise en avant d'artistes locaux, mise à disposition gratuite de la salle des fêtes par la mairie (sauf ménage 150 €),

- Sophie GOUTTENOIRE présente l'espace CYBER qui propose des formations informatiques très intéressantes, pour les agents, les élus ou tout autre acteur du territoire.

- La diffusion du plan Infocom devrait intervenir mi-juin.

- Sophie GOUTTENOIRE propose une réunion pour élaborer le flash info le jeudi 25 avril à 18h.

## **URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- 2 permis de construire ont été accordée ce mois pour la construction d'un préau, pour une modification de toiture. 8 déclarations préalables ont été délivrées pour du photovoltaïque, pour une piscine, pour la transformation d'un garage en pièce de vie, pour un abri de jardin et du photovoltaïque et pour la création d'une fenêtre.

## **FINANCES : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

Sophie GOUTTENOIRE rappelle au conseil municipal que la taxe d'aménagement a été instaurée le 1<sup>er</sup> mars 2012 au taux de 3.5%.

Cette taxe est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et dont la hauteur sous plafond est supérieure ou égale à 1,80 mètre. Les piscines sont taxables de façon forfaitaire.

Cet impôt a vocation à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Elle informe le conseil qu'une revalorisation est possible jusqu'à un taux maximum de 5%. Par ailleurs, le taux départemental s'élève à 2.5%, soit le maximum autorisé.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir le taux d'aménagement à 3.5%.

## **DELIBERATIONS**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2024**

N° 22/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions d'associations sur lesquelles a statué la commission des finances.

Il est proposé d'attribuer pour l'année 2024 les subventions suivantes :

- ARPA	50 €
- CANTILENA	300 €
- DONNEURS DE SANG	250 €
- SOU DES ECOLES PUBLIQUES	120 €
- FRANCE ALZHEIMER	110 €
- LYCEE CLAUDE MERCIER MAYET DE MONTAGNE	50 €
- LYCEE ETIENNE GAUTIER RESSINS	100 €
- TENNIS CLUB DU SORNIN	100 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de la commission Vie sociale et décide d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées, sommes qui seront imputées au compte 65748 du budget primitif.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE**

N° 23/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Bernard MOULIN, Maire, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2023 relatif à la comptabilité principale de la commune, de l'assainissement, tels qu'établis par M. le Percepteur de Roanne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que les présents comptes dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures des comptabilités administratives et approuve les comptes de gestion 2023.

## APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA COMMUNE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 24/2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Sophie GOUTTENOIRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Bernard MOULIN, Maire qui, ne prenant pas part au vote, quitte la salle,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif :

<u>BUDGET DE LA COMMUNE</u>		
<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>		
<b><u>Recettes :</u></b>	Excédents antérieurs reportés	242 329.20 €
	Titres émis en 2023	1 231 481.94 €
	Total recettes 2023	1 473 811.14 €
<b><u>Dépenses :</u></b>	Mandats émis en 2023	885 358.09 €
<b><u>SOLDE DE CLOTURE</u></b>		+ 588 453.05 €
<b><u>Section d'investissement :</u></b>		
<b><u>Recettes :</u></b>	Titres émis en 2023	329 380.24 €
	Excédent antérieur reporté	1 095 316.02 €
	Total des recettes 2023	1 424 696.26 €
<b><u>Dépenses :</u></b>	Mandats émis en 2023	264 666.87 €
<b><u>SOLDE DE CLOTURE</u></b>		+1 160 029.39 €
<b><u>RESULTAT CUMULE : EXCEDENT</u></b>		+1 748 387.48 €

<u>BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT</u>		
<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>		
<b><u>Recettes :</u></b>	Titres émis en 2023	82 055.45 €
	Excédent antérieur reporté	16 217.10 €
	Total des recettes 2023	98 272.55 €
<b><u>Dépenses :</u></b>	Mandats émis en 2023	82 604.57 €
<b><u>SOLDE DE CLOTURE</u></b>		+15 667.98 €

**Section d'investissement :**

<b><u>Recettes :</u></b>	Titres émis en 2023	77 215.54 €
	Excédent antérieur à reporter	203 981.60 €
	Total des recettes	281 197.14 €
<b><u>Dépenses :</u></b>	Mandats émis en 2023	72 355.84 €
<b><u>SOLDE DE CLOTURE</u></b>		+208 841.30 €
<b><u>RESULTAT CUMULE : EXCEDENT</u></b>		+224 509.28 €

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5°) Approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2023 du budget de la commune et de l'assainissement.

**VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 25/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Monsieur le Maire expose que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019- 1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.41%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.13%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour 2024 :

- De maintenir à 38.41% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- De maintenir à 30.13% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- De maintenir à 7.66 % le taux de la taxe d'habitation applicables aux résidences secondaires et autre locaux non meublés affectés à l'habitation principale.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 D'ASSAINISSEMENT**

Sous-Préfecture

N° 26/2023

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 98 329.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 298 357.30 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	98 329.00 €	98 329.00 €
<b>Section d'investissement</b>	298357.30 €	298357.30 €
	Reports compris	Reports compris
<b>TOTAL</b>	<b>396 686.30 €</b>	<b>396 686.30 €</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2024 de l'assainissement de Vougy,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	98 329.00 €	98 329.00 €
<b>Section d'investissement</b>	298 357.30 € Reports compris	298 357.30 Reports compris
<b>TOTAL</b>	<b>396 686.30 €</b>	<b>396 686.30 €</b>

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 27/2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 782 004.79 €	1 782 004.79 €
<b>Section d'investissement</b>	3 170 017.58 € Reports compris	3 170 017.58 € Reports compris
<b>TOTAL</b>	<b>4 952 022.39 €</b>	<b>4 952 022.37 €</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 30 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2024 de la commune de VOUGY,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;

- par nature et par chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 782 004.79 €	1 782 004.79 €
<b>Section d'investissement</b>	3 170 017.58 € Reports compris	3 170 017.58 € Reports compris
<b>TOTAL</b>	4 952 022.39 €	4 952 022.37 €

AUTORISE LE MAIRE, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, l'exclusion des dépenses de personnel.

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT - ETALEMENT DES CHARGES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 28/2024

En 2015, la commune a effectué des travaux d'alimentation de station d'épuration sise aux « trois moineaux » La contribution au SIEL a été fixée à la somme de 10 480€.

Elle a comptabilisé au compte 6745 en 2015.

Cette contribution pesant fortement sur le budget, il a été décidé à l'époque de l'étaler sur une période de 10 ans.

En effet, ce mécanisme permettait ainsi de financer une dépense de fonctionnement par de l'emprunt via des écritures d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, en vue du transfert prochain de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il convient de modifier la durée de cet étalement à 1 an.

Le Conseil municipal, délibère à l'unanimité :

**Article 1** : est approuvée la mise en œuvre de la procédure d'étalement des charges exceptionnelles.

**Article 2** : est précisé que la durée d'étalement des charges se fera sur une durée de 1 an, la première période d'amortissement ayant lieu sur l'exercice 2024

**Article 3** : Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Principal 2024 sur les imputations suivantes :

En dépenses :

- Section de fonctionnement :
- Dépenses d'ordre : Compte 6812-042

En recettes :

- Section d'investissement :
- Recettes d'ordre : Compte 4818-040

## **BUDGET COMMUNE -RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 29/2024

Il est précisé dans la nomenclature M57 (reprise des éléments applicables antérieurement en M14), que pour les communes de moins de 3 500 habitants, seuls, les comptes 204 sont amortissables

Ainsi, à la suite d'une erreur d'interprétation de l'obligation d'amortissement de la nomenclature applicable pour les communes inférieures à 3500 habitants, les opérations d'amortissement du compte 202, 2051 ont été effectuées à tort depuis 2016

En effet, les communes inférieures à 3500 habitants ne sont pas contraintes à l'amortissement de leurs biens sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L2321-2 28° du CGCT.

Il est nécessaire de régulariser les comptes de la collectivité conformément aux dispositions prévues par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs.

Dès lors il convient de régulariser les comptes, 202 et 2051 par opérations d'ordre non budgétaires.

Débit c/2802« AmortiSsement » :

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS
202	REVISION PLU 000000612140	AFFICHES ENQUETE PUBL PLU FACT FA2449 DU 31/10/15	16/12/2015	5 an(s)	40,00	40,00
202	REVISION PLU 480-140	SITUATION 9 REVISION PLU FACT 1506994 DU 30/06/15	23/07/2015	5 an(s)	2 238,00	2 238,00
202	REVISION PLU 484-140	REPRODUCTIONS PLU FACT G1501 DU 6/07/15	23/07/2015	5 an(s)	2 889,90	2 889,90
202	REVISION PLU 496-140	ENQUETE PUBLIQUE PLU COURRIER TGI DU 24/09/15	28/10/2015	5 an(s)	1 709,00	1 709,00
202	REVISION PLU 500-140	PUBLICATION ENQUETE PUB PLU FACT 151002571 DU 26/10/15	03/11/2015	5 an(s)	498,98	498,98
202	REVISION PLU 501-140	PUBLICATION REVISION PLU FACT 1510CS4064/03041 DU 31/10	16/11/2015	5 an(s)	411,17	411,17
202	REVISION PLU 503 140	PUBLICATION ENQUETE PUB PLU FACT 151101629 16/11/15	27/11/2015	5 an(s)	497,28	497,28
202	REVISION PLU 516 140	PUBLICATION ENQUETE PUBLIQUE	26/01/2016	5 an(s)	393,65	314,46
202	REVISION PLU 563 140	SITUATION 10 ERA	14/04/2016	5 an(s)	1 620,00	1 296,00
202	REVISION PLU 598 140	REPRODUCTION PLU	20/06/2016	5 an(s)	1 563,12	1 250,24
202	REVISION PLU 605 140	ANNONCE APPROB PLU	13/06/2016	5 an(s)	142,93	113,18
202	REVISION PLU 606 140	ETUDE ZONAGE ASST	22/06/2016	5 an(s)	14 298,00	11 438,20
202	REVISION PLU 611 140	DGD REVISION PLU	28/06/2016	5 an(s)	1 626,00	1 300,40
202	REVISION PLU 623 140	PROVISION COM ENQUET ASST	20/07/2016	5 an(s)	600,00	480,00
202	2013202PLU	ETUDES 2012	01/03/2013	5 an(s)	8 181,98	8 181,98
202	2014202PLU	REVISION PLU	25/02/2014	5 an(s)	23 250,80	23 250,80
202	2014202REVPLU405-24	REVISION PLU	29/08/2014	5 an(s)	3 852,00	3 852,00
202	2016202 654 140	INSERTION AVIS ENQ PUB ZONAGE	12/09/2016	5 an(s)	363,12	290,24
202	2016202 651 140	AFFICHE ENQUETE PUB ZONAGE	12/09/2016	5 an(s)	40,00	32,00
202	2016202 652 140	INSERTION AVIS ENQ PUB ZONAGE	12/09/2016	5 an(s)	432,38	344,96
202	2016202OP140PLU	AVIS ENQ PUB ZONAGE ASS	04/10/2016	5 an(s)	1 385,36	1 108,14
202	2016202OP140PLUSHAPE	NUMERISATION PLU SHAPE	06/09/2016	5 an(s)	1 740,00	1 392,00
202	2019-140-REVISIONPLU	MODIFICATION PLU	13/06/2019	5 an(s)	1 020,00	816,00
202	Résultat				78 699,09	63 744,93

Crédit c/1068 pour un montant de 63 744,93€

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS
2051	ACQUISITION MAT 751 230	PREPA ORDI ESPACE NUMERIQUE FACT 2017-15 DU 31/7/17	21/08/2017	1 an(s)	180,00	180,00
2051	ACQUISITION MAT 757 230	PREPARATION ORDI ECOLE	09/10/2017	1 an(s)	800,00	800,00
2051	2020-153-SITE INTERNET	SITE INTERNET	01/12/2020	5 an(s)	5 124,00	2 766,36

Débit c/28051 « amortissement »

Crédit c/1068 pour un montant de 3 746,36€

Ces opérations seront passées uniquement chez le comptable

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de régulariser les comptes comme suit :

Débit c/2802	63 744,93 €
Débit c/2805	13 746,36 €
Crédit c/1068	67 491,29 €

## PLANNING ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

Le planning de tenue du bureau de vote est ainsi établi :

Horaires	Noms
8h00 - 10h30	MOULIN B. - CLEVENOT R. - VITURAT R.
10h30-13h00	GOUTTENOIRE S. - BOUSSAND C. - COELHO A
13h00-15h30	TRONCY D. - DESSEIGNE C. - VITURAT R.
15h30-18h00	COUDAUDIER A. - DANIERE E. - DESBOIS M.

## QUESTIONS DIVERSES

- Bernard MOULIN indique qu'il a été question lors de la conférence des Maires qui s'est tenue jeudi dernier, des modalités du transfert de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025. IL faut bien se rappeler que la gestion des eaux pluviales incombera toujours à la commune. Des explications ont également été données sur le contrôle par la Cour des Comptes dont a fait l'objet Charlieu Belmont Communauté. Une gestion saine a été mise en avant.

M. VALORGE, président, viendra lors du prochain conseil municipal, présenter le transfert de la compétence assainissement.

- Les travaux de la voie verte ont été quelque peu retardés suite aux différentes doléances de M. GODARD.

- Alain Coutaudier indique que le chemin vers la ferme DENIS est en mauvais état.

- Christophe BOUSSAND a été surpris par l'arrivée dans le bourg d'énormes véhicules. Il s'agissait d'un cirque qui n'avait pas exactement précisé la nature du spectacle qu'il comptait présenter. Il s'agissait en fait de voitures cascadeuses. Le convoi est reparti ce matin. Le terrain a été rendu en bon état et les lieux propres.

- Bernard MOULIN indique que le club de foot de Perreux va utiliser le terrain de Vougy quelque temps.

La séance est close à 22h55.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :  
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire